

**COMPTE-RENDU  
DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
28 MARS 2019 – 20 H 45**

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- Mme GONZALVO Vanessa absente excusée.
- Mme Karine BIZANIER épouse SAHNOUNE absente excusée,
- M Sylvain MATHIEU, absent excusé,
- Mme Pascale HUBERT, absente excusée,
- M. ETTORI Bruno a donné procuration à M. MAZAUDIER Jean-Claude.
- Mme Céline ZAMBUJO a donné procuration à M Jean-Marie CUILLE
- M Eric ARGIOLAS a donné procuration à M Jacques MATHIEU-CHARRE

**Date de convocation** : 22/03/2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 7 mars 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

**1°) droit de préemption urbain DIA section AN N°559 :**

D'une superficie de 479 m<sup>2</sup> - LE Pont d'Arnassan

Vendeur : GGL

Acheteur : M et Mme HASSIN Mohamed

**Résultat du vote** : Pour : 0 ; Contre : 13 ; Abstentions : 0

**2°) droit de préemption urbain DIA section AN N°419:**

D'une superficie de 808 m<sup>2</sup> - lot les Terres Noires

Vendeur : LUTAUD Vincent

Acheteur : Mme AGNEL et M HOTTE

**Résultat du vote** : Pour : 0 ; Contre : 13 ; Abstentions : 0

**3°) PERSONNEL COMMUNAL : approbation des ratios promus- promouvables 2019:**

Les ratios proposés sont de 100% pour tous les grades à savoir :

- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe → rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe (effectif 1)

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe → Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint technique territorial → Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**4°) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au 01/04/2019 :**

Création d'un poste d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'Adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**5°) PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 01/04/2019 :**

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint technique.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**6°) NIMES METROPOLE : avenant N°1 à la convention ADS :**

Changement du coefficient du type d'acte et autorisation donnée au Maire à signer l'avenant.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**7°) Subvention aux associations pour l'année 2019 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions année 2019 aux associations suivantes :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| - Chorale LA DO RE   | - Les Pékélets            |
| - Biscan Pa  | - Tennis Club             |
| - Instant Fitness  | - La Boule Froide         |
| - Bien-être Gym  | - Futsal St Chaptois      |
| - Dance Attitude   | - Bien Vivre à St Chaptès |
| - Oxygène Uzès   | - Comité des Fêtes        |
| - Les Vétérans entente sportive                                      | - Gardon N'Roques         |
| - Loisirs Sportifs de Saint-Chaptès                                  | - Assoc. Don du Sang      |
| - La Randonnée Saint-Chaptoise                                       |                           |
| - La Diane Saint-Chaptoise   |                           |
| - Les Sorcières de Saint Chaptès                                     |                           |
| - L'Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité |                           |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (J.-M. CUILLE ne prend pas part au vote pour l'Association Bien Vivre à St Chaptès ; K. PERROTIN ne prend pas part au vote pour Loisirs sportifs) :

*Mme PERROTIN ne participe pas au vote (association Loisirs Sportifs) ainsi que M. CUILLE (Bien Vivre)*

- Décide d'accorder pour 2019 une subvention de 160 € à chacune des 20 associations désignées ci-dessus.
- Dit que la subvention sera versée après fourniture des documents justificatifs suivants : composition du bureau, attestation d'assurance, bilan moral et financier de l'année écoulée et numéro SIRET pour les associations ne l'ayant pas encore fourni.

Une réponse négative sera faite à l'association Gardoise d'attelage et à Evasion Educative.

Résultat du vote : Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **8°) SYNDICAT DES VIGNERONS DU DUCHE D'UZES : participation financière 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a pour habitude de verser chaque année 100 € à ce Syndicat, et propose de reconduire ce montant pour 2019.

Le Conseil Municipal, décide d'accorder pour l'année 2019 une subvention de 100 € (*CENT EUROS*) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **9°) CONCESSION CIMETIERE : cession gratuite :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N°4 en date du 27 septembre 2018, la commune a accepté la reprise de la concession N°257, rétrocédée gratuitement par Mme Lucette LAURENT.

Il était précisé que la Commune pouvait en disposer comme bon lui semble.

Or, Mme LAURENT a émis le souhait que cette concession soit rétrocédée à M. Jean-Pierre DURAND,

Le Conseil, décide d'accepter la cession gratuite de la concession N°257 à Monsieur Jean-Pierre DURAND.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **10°) Participation financière au projet pédagogique école maternelle 2018/2019 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école maternelle pour l'année 2018-2019.

Des cours d'éveil musical vont être dispensés prochainement par M. Giorgio CACCHI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour accorder une somme de 500 €, pour les cours de musique.

Le règlement s'effectuera sous forme de subvention versée à l'Association Les Maternelles et sur présentation d'un justificatif produit par l'intervenant. La somme est prévue au budget 2019.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **11°) cotisation CAMIDOC 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de SAINT-CHAPTES, par délibération en date du 11 janvier 1994, a décidé d'adhérer à l'association CAMIDOC en tant que commune-étape. Il propose de poursuivre ce partenariat en 2019.

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2019, de continuer à adhérer et soutenir l'Association CAMIDOC moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 30 euros.

Résultat du vote : Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Nous rappelons aux associations que toute manifestation avec vente d'alcool doit faire l'objet d'une demande à la mairie au préalable.
- UN TOIT POUR TOUS : nous dépendons désormais de Nîmes et plus d'Ales.
- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : organisation d'une randonnée le 13 avril prochain de 10 h à 16 h.
- La fête des écoles aura lieu le 22 juin prochain.

- La gendarmerie est terminée, l'inauguration aura lieu le 14 juin prochain.
- Réfection de la place du Temple en cours.
- Les travaux avenue René Pasquier sont terminés (réseaux eau).
- Concert prévu le 12 avril 2019 à 21 H « orchestre Harmo Nîmes » (40 musiciens) – entrée libre –

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---